



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Cab : MF/IP

Bordeaux, le **12 AVR. 2024**

Madame, Monsieur, Chers parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens qui fréquentent les établissements gérés par la Région, et ce sont près de 900 agents régionaux qui sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets et équilibrés.

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser autant que possible, grâce à la restauration collective, la consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Nous travaillons pour cela en concertation avec les lycées - les personnels, les élèves et les familles - pour atteindre collectivement les objectifs nationaux et ceux que nous nous sommes fixés dans la feuille de route Neo Terra en matière d'alimentation.

Sur l'approvisionnement, la Région et l'ACENA (l'association régionale qui réunit la grande majorité des gestionnaires de lycées) travaillent à la construction d'une politique d'achats de proximité et de produits bio, en lien avec les producteurs locaux. L'objectif est désormais d'aller encore plus loin et d'atteindre 60% de produits locaux et de qualité dont 30% bio d'ici 2025.

La Région souhaite offrir un service de restauration accessible à tous les jeunes, avec des tarifs adaptés au niveau de ressources des familles. Nous avons donc lancé dès janvier 2022 une expérimentation avec plusieurs établissements volontaires, pour mettre en place la tarification solidaire de la restauration scolaire et de l'hébergement.

A partir de la rentrée 2024, la tarification solidaire sera étendue à tous les établissements des départements de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Charente et de Lot-et-Garonne ainsi qu'au lycée Gustave Eiffel de Bordeaux.

L'objectif est de proposer à toutes les familles de la région une même grille, avec des tarifs adaptés aux revenus de chacun. Ainsi, la nouvelle grille tarifaire comprendra 11 tranches, calculées en fonction du quotient familial, et 11 tarifs différents qui s'appliquent pour chaque tranche. Le coût du repas s'étendra de 2,30€ à 5,50€ en fonction de votre niveau de ressources.

Avec cette nouvelle tarification, la Région continuera d'accompagner chaque famille et prendra en charge une grande partie du coût de la restauration, puisque le coût réel d'un repas servi dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine est évalué à 9,50€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette expérimentation permet de poursuivre l'objectif de qualité des repas, tout en limitant la contribution des familles, dans un contexte global d'inflation des prix des denrées et de l'énergie.

Le dépliant, joint à ce courrier, vous précise toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation et sur la grille de tarifs. Nous vous invitons à vous inscrire en ligne, à partir du 21 août 2024, sur le site régional :

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques liées à la tarification solidaire sur le site internet dédié aux politiques jeunesse de la région Nouvelle-Aquitaine : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/tarification-solidaire-pour-la-restauration-scolaire>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de notre considération distinguée.



Alain ROUSSET
Président du Conseil régional



Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président